



ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT-MARCOUF

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 AOÛT 2026 - MUSÉE DU DÉBARQUEMENT D'UTAH BEACH

BULLETINS RÉPONSE

Avec ce seul bulletin vous pouvez :

Adhérer ou renouveler votre adhésion pour 2026 (si vous ne l'avez pas déjà effectué)

Faire part de votre participation à l'assemblée générale

Voter les résolutions, si vous ne pouvez pas participer à l'assemblée générale (verso)

Donner un pouvoir pour voter en votre nom, plutôt que voter par correspondance (verso)

Ce bulletin, rempli et signé, est à glisser dans l'enveloppe « T » préaffranchie jointe, avec votre règlement si nécessaire, à l'exclusion de tout autre document et à poster.

Pour que votre vote soit pris en considération,
ce bulletin-réponse doit parvenir à l'association avant le 10 août 2026 et vous devez être à jour de votre cotisation 2026.

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2026**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) ADHÉRENT(S)

Si vous êtes déjà adhérent 2026, il est inutile de remplir ce formulaire. Vous pouvez aussi adhérer et régler votre cotisation par internet en vous connectant à www.ilesaintmarcouf.com.

Nom :
Prénoms :
Adresse :
Code postal : Ville :
Courriel (en lettres capital) :

Je donne mon consentement au recueil et à l'utilisation des données me concernant par l'AILSM aux fins de gestion et d'information sur les activités et événements organisés par l'association. L'AILSM s'engage à ne pas divulguer, de quelque façon que ce soit, les informations personnelles vous concernant, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

VOTRE ADHÉSION**

Je souhaite :

☐ Adhérer à l'association

☐ Renouveler mon adhésion

☐ Cotisation annuelle individuelle : 20 €

☐ Cotisation annuelle couple : 30 €

☐ Cotisation annuelle famille : 30 € (+ 10 € par membre supplémentaire)

• Nombre de personnes adhérentes :

☐ Cotisation annuelle association ou collectivité territoriale : 50 €

☐ Don à l'association ajouté à la cotisation : (Un reçu fiscal vous est envoyé, il vous permet une défiscalisation de 66% au titre des associations reconnues d'intérêt général).

Signature :

MODE DE RÈGLEMENT

par chèque à l'ordre de « AILSM » à joindre dans l'enveloppe « T » préaffranchie avec votre bulletin-réponse.

PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 AOÛT 2026

Pour des questions d'organisation pratique, merci de bien vouloir nous faire part de votre participation*

☐ Je participerai à l'assemblée générale le 25 août 2026 avec (merci d'indiquer le nombre de personnes adhérentes vous accompagnant)

☐ Je ne peux participer et choisis de :

☐ voter par correspondance (voir au verso)

☐ donner mon pouvoir (voir au Verso)

* Cocher les cases concernées et compléter. ** Mentions obligatoires pour la validation des votes.

POUVOIR POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Nom :

Prénom(s) :

Demeurant à :

donne pouvoir pour voter en mon nom à l'assemblée générale 2026 de l'association des Amis de l'île du Large Saint-Marcouf, à

M. ou M^{me} (barrez la mention inutile)

Nom :

Prénom(s) :

Demeurant à :

Signature :

(extrait des statuts : un adhérent ne peut porter plus de cinq pouvoirs).

BULLETIN DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

POUR VOTER, VOUS DEVEZ ÊTRE À JOUR DE VOTRE COTISATION 2026.

Pour voter, cochez les cases correspondantes à votre choix dans le tableau ci-dessous (une seule case par ligne).

Insérez ce bulletin dans l'enveloppe « T » préaffranchie et postez-la.

Les votes doivent parvenir à l'association avant le 10 août 2026, passé ce délai, ils ne pourront plus être pris en considération.

Nom** et prénom(s)** du/des votant(s) :

Nombre d'adhérents** (cas des adhésions familiales) :

RÉFÉRENCE	RÉSOLUTION	VOTE*		
		Pour	Contre	Abstention
AG 1	Rapport moral 2025	☐	☐	☐
AG 2	Rapport financier 2025	☐	☐	☐
AG 3	Orientations 2026-2027	☐	☐	☐
AG 4	Budget prévisionnel 2026	☐	☐	☐

Signature :

** Cocher les cases concernées et compléter. ** Mentions obligatoires pour la validation des votes.*

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT-MARCOUF

Association régie selon la loi de 1901 - J.O. du 13 décembre 2013 - D'intérêt général - N° de Siret : 503 864 282 00028 - Siège social : Mairie de Carentan
Adresse postale de l'Association : BP 201 - 50500 CARENTAN LES MARAIS - www.ilesaintmarcouf.com / Facebook : ilesaintmarcouf